

## Consulat Général de France à Tananarive

### Demande de Visa de long séjour « Ascendant étranger à charge d'un français ou de son conjoint étranger » (établissement)

**Nota :** Pour un ascendant non à charge, se reporter à la notice visa de long séjour « visiteur »

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier

Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

<b>1</b>	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé : <b>seul le formulaire en vigueur sera accepté</b> (en téléchargement sur le site <a href="http://www.ambafrance-mada.org">www.ambafrance-mada.org</a> )
<b>2</b>	<u>Original + Photocopie</u> : Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin de validité du visa + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
<b>3</b>	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm
<b>4</b>	Lettre indiquant les motifs pour lesquels le visa est demandé.
<b>5</b>	<b><u>Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources</u></b> - Justificatifs des ressources propres du demandeur; - Justificatifs prouvant que le demandeur de visa est bien à charge : Relevés bancaires ou copies de mandats attestant de <u>versements réguliers et suffisants</u> , déclaration de revenus du descendant et de son conjoint et informations sur la composition de sa famille et de ses charges familiales ; - Si l'ascendant est âgé de moins de 65 ans, <b>engagement à n'exercer aucune activité professionnelle en France.</b>
<b>6</b>	<b><u>Justificatifs relatifs à la nationalité française de la personne qui reçoit en France :</u></b> Copie de la carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration.....
<b>7</b>	<b><u>Justificatifs du lien familial entre le demandeur de visa et son descendant français ou son conjoint :</u></b> Copie intégrale de l'acte de naissance du descendant et de l'acte de mariage, livret de famille de l'ascendant ou du ressortissant français.
<b>8</b>	<b><u>Informations sur les conditions de logement</u></b> de l'ascendant prévues pendant le séjour en France : Copie du bail ou du titre de propriété comportant une description du logement Copie de l'avis d'imposition permettant de justifier de la composition de la famille
<b>9</b>	Informations sur les dispositions envisagées pour la prise en charge des frais médicaux prévus pendant le séjour en France.
<b>10</b>	Réservation du billet d'avion (aller simple) : attention le billet ne doit pas être payé avant d'avoir obtenu la réponse concernant le visa.